

AVIS D'EXPERT

# Mauvais points pour l'impression au laser

Cet article est réalisé en partenariat avec la C.N.E.P., la Chambre syndicale française des Experts et Négociants en Philatélie, sous la plume de **Vincent Beghin**.

**T**imbres faux, réparés ou encore truqués : les pièges pour les acheteurs sont nombreux. Nous vous présentons dans cette rubrique des achats malheureux effectués récemment par des philatélistes et vous révélons ce qui aurait dû leur mettre la

puce à l'oreille. L'occasion pour vous de tester vos connaissances et d'apprendre à ne pas faire les mêmes erreurs.

**Le timbre :** il s'agit de l'une des deux vignettes émises par la chambre de commerce de Saint-Nazaire en 1945, pour faire face à une pénurie de timbres. Référencée sous le n°8 des timbres de guerre par le catalogue Yvert et Tellier, cette vignette existe dentelée ou non-dentelée, avec une cote de 185 € pour un exemplaire dentelé neuf, de 210 € pour un exemplaire dentelé oblitéré et de 1 000 € pour un exemplaire non-dentelé neuf.

Photo du timbre :



**À quel prix a-t-il été vendu ?** 100 €, un prix qui, à première vue, est tout à fait raisonnable. En effet, il s'agit d'une vignette non-dentelée. Or, si le chiffre de tirage de ces vignettes n'est pas connu, il est certain qu'il est très inférieur à celui des vignettes dentelées (qui est, lui, de 19 000 exemplaires). À noter toutefois une première bizarrerie : les non-dentelés ne sont pas censés avoir circulé sur courrier, et il n'y a donc pas de raison de trouver des exemplaires oblitérés comme c'est le cas ici.

**Quelle est sa valeur réelle ?** Nulle. Il s'agit d'un faux grossier.

## L'avis de la CNEP

La CNEP est, en France, l'unique syndicat de dimension nationale regroupant les négociants en philatélie, les experts reconnus et les fabricants et détaillants de matériel. Dans le cadre de cette rubrique, elle nous donne gracieusement un avis éclairé sur les cas qui lui sont présentés.

À partir d'août 1944, les troupes alliées libèrent rapidement l'Ouest de la France... mais laissent de côté un certain nombre de poches de résistance allemandes sur la façade Atlantique à Saint-Nazaire, à Lorient, à La Rochelle et à Royan. En effet, les Américains ont pour objectif la poursuite de l'offensive vers Berlin et ne souhaitent pas sacrifier des hommes pour libérer ces zones que la *Wehrmacht* a constitué en forteresses inexpugnables. Celles-ci perdurent donc jusqu'à la capitulation de l'Allemagne, le 8 mai 1945, voire un peu au-delà de cette date pour certaines.

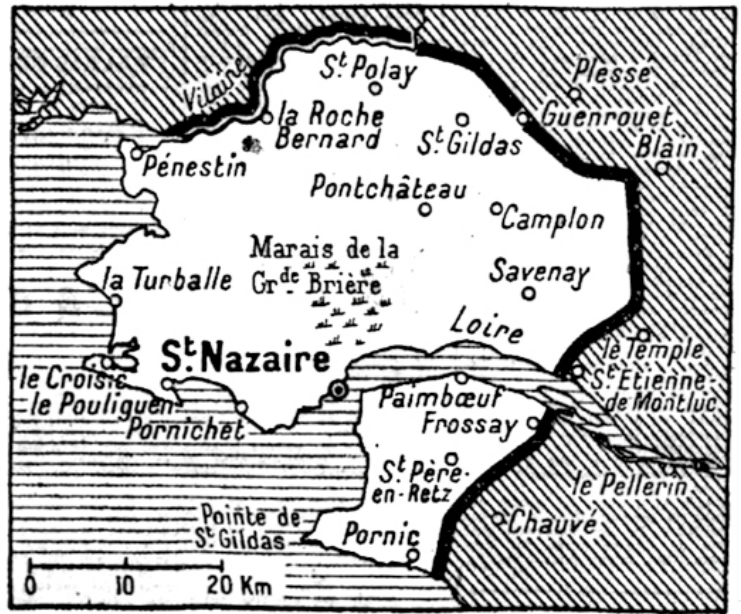
À l'intérieur de la poche de Saint-Nazaire, plus de 130 000 civils sont pris au piège. Si un certain nombre d'entre eux (femmes et enfants, notamment) réussissent à être évacués en octobre 1944, les autres subissent des tirs d'artillerie, des bombardements et des restrictions. Pour autant, à l'intérieur de la poche, les services publics continuent à être assurés : ainsi, les bureaux de poste restent ouverts et le courrier est expédié et distribué normalement... Mais fin mars 1945, certains timbres viennent à manquer (les 2 F et 0,50 F au type Pétain).

Pour faire face à cette pénurie, un arrêté du 30 mars 1945, pris par la sous-préfecture, autorise la Chambre de Commerce de Saint-Nazaire à tirer deux vignettes pour affranchir le courrier : une de couleur rouge à 2 F et l'autre de couleur verte à 0,50 F. Représentant le blason de Saint-Nazaire (une nef avec une voile chargée d'une clé d'or), imprimées en lithographie, elles sont émises le 9 avril.

Dans la mesure où leur émission a été approuvée par les autorités, la légitimité de ces timbres n'est pas à remettre en cause. Certes, la plupart des lettres connues ont été expédiées par des collectionneurs à des collectionneurs ①. Pour autant, des courriers non-philatéliques existent également : ce sont ceux-là que les puristes recherchent en priorité ②.

Les timbres de la Chambre de Commerce de Saint-Nazaire sont retirés de la vente le 8 mai 1945, le jour même de la reddition des troupes allemandes. Pendant quelques jours, toutefois, ils peuvent continuer à être utilisés, surchargés d'une griffe « Libération », spécialement confectionnée pour l'occasion.

Venons-en maintenant au timbre qui fait l'objet de cet article. À première vue, rien ou presque ●●●



## Dans la poche de Saint-Nazaire

● Carte de la poche de Saint-Nazaire (issue du journal Le Soir du 16 décembre 1944).



① À La Baule, au 38 avenue de la Gare, se trouvait « La Centralisation du Livre », une librairie imprimerie, possédant un rayon philatélie tenu par un certain **Roger Blachère**. Celui-ci a fabriqué de très nombreuses **lettres de complaisance**, adressées soit à la Centralisation du Livre (Rayon philatélique), soit à lui-même dans différentes postes restantes de la région, parfois agrémentées de griffes créées par lui. La lettre ci-dessus, avec sa **griffe « Ilot de Saint Nazaire »** en est un exemple.



② Carte postale sans arrière-pensée philatélique ayant circulé à l'intérieur de la poche de Saint-Nazaire

●●● ne le distingue de ceux affranchissant les lettres ci-avant, si ce n'est, peut-être, une couleur verte un peu trop franche. À la loupe, en revanche, la supercherie devient évidente : il s'agit, en réalité, d'un faux grossier. Regardez les photos ci-dessous : sur chacune, on remarque que la couleur verdâtre du papier est obtenue par une multitude de petits points répartis à intervalles réguliers, ce qui est caractéristique d'un tirage réalisé avec une imprimante laser ③. Sur le timbre authentique, en revanche, rien de tel. La couleur verdâtre est

obtenue directement par les fibres du papier, lesquelles forment un fond homogène ④. Pour vous prémunir de ce type de faux, une seule solution : examinez systématiquement les timbres que vous achetez à la loupe ! ●

③ **Timbre faux** : la trame de fond est constituée par une multitude de points répartis à intervalles réguliers.

④ **Timbre authentique** : le fond est homogène et constitué par les fibres du papier.



### BON À SAVOIR :

- **Les négociants de la CNEP sont les interlocuteurs privilégiés des philatélistes souhaitant être initiés, conseillés ou orientés dans le choix d'un thème ou d'une spécialité.** Poussez la porte de leurs boutiques ou venez les rencontrer lors des salons philatéliques.
- **Privilégiez les achats auprès de marchands établis de longue date, jouissant d'une bonne réputation et reconnus par leurs pairs, c'est-à-dire membres d'une association professionnelle.** En France, il n'en existe qu'une seule : la CNEP. Pour connaître la liste des négociants affiliés, consultez le site [www.cnep.fr](http://www.cnep.fr)
- **Les négociants affiliés à la CNEP respectent une charte professionnelle garantissant à leurs clients l'authenticité et la qualité des pièces philatéliques vendues.** En cas de litige à ce sujet entre un de ses membres et un client, la CNEP est habilitée à intervenir en tant que médiateur : n'hésitez pas à faire appel à elle.
- **Pour plus d'informations :** CNEP 4 rue Drouot, 75009 Paris. Tél. 01 45 23 00 56. Site internet : [www.cnep.fr](http://www.cnep.fr)  
Compte twitter : <https://twitter.com/CNEP75>  
Compte Facebook : <https://www.facebook.com/chambredesnegociantsetexpertsphilatelie/>  
Courriel : [info@cnep.fr](mailto:info@cnep.fr)

### SOURCE :

- « **Les oblitérations et vignettes postales de la poche de Saint-Nazaire** », Georges Richard-Blanchard, *Le Monde des philatélistes* n°61, 1956.